

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2013-10-6-9

Service consulté

**SOUTIEN AUX ACTIONS DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS
CONVENTION ANNUELLE 2013**

Résumé : Notre partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) est régi par une convention cadre triennale qui devait être renouvelée pour la période 2013 à 2015. Compte tenu de la réception partielle et tardive des pièces nécessaires à l'instruction du dossier, seule une convention de transition peut être envisagée pour 2013. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, lors de sa réunion du 14 octobre 2013, a émis un avis favorable au projet de convention annuelle 2013, d'un montant total maximum de 244 402 €, jointe au rapport en annexe 2, suivant la répartition figurant en annexe 1. Il est par ailleurs proposé la mise en œuvre, avec les services du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse d'un audit fonctionnel et financier de l'association.

Le CSA, association de droit local reconnue d'utilité publique depuis 1993 et dont notre collectivité est membre de droit depuis 1982, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. Ce partenariat était régi par une convention cadre triennale 2010-2012, laquelle devait être renouvelée pour la période 2013-2015. Hormis un courrier d'intention daté d'août 2012, l'association n'a présenté sa demande de subvention 2013 que le 25 avril dernier et à cette demande n'étaient pas jointes les pièces demandées dès 2012. Au vu de ces éléments et de la réception partielle et tardive des pièces, seule une convention annuelle de transition peut être envisagée.

Les sites protégés en 2012 par le CSA dans le Haut-Rhin avec l'aide du Département représentent 658,38 ha qui se décomposent de la manière suivante :

- propriétés du CSA : 181,39 ha
- copropriété Département/CSA : 38,78 ha
- propriétés du Département : 130,58 ha
- locations communales ou privées : 307,63 ha

La demande d'aide du CSA pour 2013 s'élève à 280 000 €, à l'instar des années précédentes.

En fonctionnement, comme en investissement, le retard important pris par le CSA dans la justification de ses demandes ne permet pas la prise en compte de l'ensemble des travaux envisagés en année pleine. Ainsi ne seraient éligibles pour l'année 2013 que : 233 102 € en fonctionnement et 11 300 € en investissement, soit un total de 244 402 € sur les 280 000 € demandés. La baisse sur la ligne de fonctionnement est due au classement de

terrains en Réserve Naturelle Régionale (RNR). Les frais de gestion de ces terrains, jusqu'alors assurés par le Département sont désormais du ressort de la Région Alsace. En ce qui concerne la ligne d'investissement, les travaux ne relevant pas de cette notion ne peuvent être éligibles, ce qui est le cas d'une partie des travaux envisagés.

Les propositions d'actions détaillées sont présentées en annexe 1.

En application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23 000 €, vous trouverez ci-joint en annexe 2 la convention pour l'année 2013, ainsi que les annexes y afférentes.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne a donné un avis favorable au projet de convention annuelle 2013 pour un montant maximum de 244 402 €, lors de sa réunion du 14 octobre 2013.

Les crédits correspondants ont été inscrits lors du Budget Primitif 2013 (n° CG-2012-6-6-4) et délégation a été donnée à la Commission Permanente pour valider la convention correspondante.

Enfin, devant les difficultés fonctionnelles liées à l'application des conventions avec les collectivités territoriales, les services des Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse proposent la mise en œuvre d'un audit fonctionnel et financier de l'association. Notre contribution à cet audit pourrait se limiter aux investigations de la Mission Contrôle de Gestion.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver la convention annuelle 2013 pour un montant total maximum de 244 402 € avec le CSA et de m'autoriser à la signer (annexe 2),
- d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 244 402 € au Conservatoire des Sites Alsaciens pour ses actions 2013, suivant la répartition jointe en annexe 1,
- de prélever la dépense correspondante :
 - pour 11 300 € en investissement sur le Programme C233 au chapitre 204 - fonction 738 - nature 20422,
 - pour 233 102 € en fonctionnement sur le Programme C733 au chapitre 65 - fonction 738 - nature 6574.
- la mise en œuvre, avec les services du Conseil Général du Bas-Rhin, de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse d'un audit fonctionnel et financier de l'association.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

TYPE DE FINANCEMENT	DESCRIPTIF		DEMANDE CSA	Montant proposé CG68
Investissement	Travaux de renaturation, signalétique et accueil public		25 000 €	11 300 €
	SOUS TOTAL AIDE A L'INVESTISSEMENT		25 000 €	11 300 €
Fonctionnement	Subvention de fonctionnement poste FONJEP et location	Location de terrain	17 800 €	17 800 €
		Complémente de poste FONJEP	8 600 €	8 600 €
		<i>Total</i>	26 400 €	26 400 €
	Subvention de fonctionnement hors poste FONJEP	Travaux de gestion courante	50 200 €	43 650 €
		Elaboration de trois plan de gestion	19 400 €	19 400 €
		Suivi scientifique des sites	18 300 €	18 300 €
		Poste de deux techniciens et une secrétaire	140 700 €	125 352 €
		<i>Total</i>	228 600 €	206 702 €
	SOUS TOTAL AIDE AU FONCTIONNEMENT		255 000 €	233 102 €
	TOTAL			280 000 €

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion...)			Interventions Renaturation			
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieu-dit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée								2013						
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	
rop		BALGAU	« Graskopflaender »	6801602	58,00		Maitrise foncière Entretien de la prairie Evacuation de la matière organique Renaturation													
rop		BALGAU	« Unter Rheinfeld »	6801601	169,29		Pas d'extension de site possible Entretien de la prairie Evacuation de la matière organique Taille arbres fruitiers Renaturation													
vw	ZH	BALSCHWILLER	« Weiher »	6801801	286,76	280	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation													
vw		BERENTZWILLER	« Vordere Rebäcker »	6802701	16,34		Maitrise foncière Taille des arbres fruitiers Récolte de fruits Fauche d'entretien de la prairie Renaturation													
rop		BERRWILLER	« Allwinden »	6803201	32,18		Maitrise foncière Taille des arbres fruitiers Récolte de fruits Fauche d'entretien de la prairie Renaturation : plantations arbres fruitiers						oui	1,0 2,0 2,0 0,5 2,0						
vw	ZH	BIEDERTHAL/WOLSCHWILLER	« Obermatt »	6803501	40,42	40,42	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation						oui							
vw		BIESHEIM	« Schanz »	6803601	126,23		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation													
vw		BLODELSH EIM	« Brunnabohn »	6804101	139,00		Maitrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Evacuation de la matière organique Renaturation						oui							
rop	ZH	BURNHAUPT/HAUT	« Biberbach »	6806001	736,51	700	Maitrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Entretien des berges de La Doller Enlèvement de déchets Arrachage de plantes exogènes Fauche de plantes exogènes Renaturation/actions ponctuelles éventuelles : protection des berges si nécessaire													

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion...)			Interventions Renaturation		
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée								2013					
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilité, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
rop ZH		CERNAY	« Allmend & Hertzigrain »	6806302 6806301	6941,92	3000	Maitrise foncière Entretien des chenaux de crue Fauche des prairies mésophiles et évacuation de la matière organique/ Pâturage ovins Coupe sélective de ligneux, notamment <i>Robinia pseudacacia</i> Arrachage et fauchage des Plantes exogènes. Travaux de renaturation : Restauration de levées sèches et réouverture de milieux prairiaux	oui					1,0						
vw		CHALAMPE	« Ile du Rhin »	6806401	1000,00		Maitrise foncière Fauche d'entretien des clairières Evacuation de la matière organique Renaturation			oui	1 300,00 €								
vw ZH		CHAVANNES/ ETANG	« Pont Escarcet »	6806503	100,36	100,36	Pas d'extension de site possible Fauche d'entretien Renaturation			oui									
vw ZH		CHAVANNES/ ETANG	« Etang du Milieu »	6806504	665,00	200	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation			oui					oui	3 600,00 €	renforcement de digues et coupe de ligneux		
vw ZH		CHAVANNES/ ETANG	« Etang du Pré Favé »	6806505	40,66	20	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation			oui									
vw ZH		CHAVANNE S/ETANG	« Riedinger »	6806502	398,80	300	Maitrise foncière Fauche d'entretien Entretien de la mare pédagogique Renaturation			oui									
vw ZH		DANNEMARIE	« Oberau »	6806801	225,65		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant Renaturation												
vw ZH		DIETMILLER	« Bruebacherbaechlein »	6807201	193,20	100	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	oui							oui	1 000,00 €	coupe de ligneux		

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion....)			Interventions Renaturation		
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée								2013					
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilité, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
rop		ENSISHEIM	« Schoene Insel »	6808203/6808204	73,70		Maitrise foncière Plantation et taille d'arbres fruitiers Récolte de fruits Fauche de la prairie Renaturation										Coupe d'arbres dangereux (2012 et antérieures) et arbres morts à remplacer = Plantation d'arbres fruitiers dans un verger		
vw		ENSISHEIM	« Octrois »	6808201	498,98		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation Suivi des travaux												
rop		ENSISHEIM	« Ratfeld »	6808206	77,74		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui	250,00 €		oui	3,0					
vw		ENSISHEIM	« Tumuli »	6808202	483,41		Maitrise foncière Fauche d'entretien Coupe sélective de <i>Robinia pseudacacias</i> Renaturation		oui		oui	oui							
vw		ENSISHEIM	« Im Eiblen »	6808205	127,06		Maitrise foncière Fauche de la prairie Renaturation		oui										
vw		FESSENHEIM	« Auf dem canal »	6809101	37,50		Maitrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Renaturation												
vw		FLAXLANDEN	« Jungen Hart »	6809301	40,17		Maitrise foncière Coupe sélective de ligneux Renaturation				oui	650,00 €							
vw	ZH	FRANKEIM	« Brunnstubbmatten »	6809601	50,11	50	Maitrise foncière Coupe sélective de ligneux et fauche Renaturation								oui	1 940,00 €	coupe de saules dans roselière		

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion...)			Interventions Renaturation		
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieu-dit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée		A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	2013			
																Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
rop	ZH	GUEWENHEIM	« Wustenlag »	6811501	456,29	400					1 800,00 €		oui	1,0		oui	600,00 €	Mare créée dans une ancienne glaisière il y a quelques années. L'entretien courant a	
rop		GUEWENHEIM	"Vordere Grueth"	6811501	17,86			oui						1,0					
rop	ZH	GEISWASSER	« Neuwald »	6810401	81,25														
vw	ZH	HEIDWILLER	« Buckenberg »	6812701	36,00	36											oui	650,00 €	coupe de saules dans roselières
vw	ZH	HIRTZBACH	« Illmatten »	6813902	496,31	350		oui											
vw		HIRTZBACH	« Bandes A.F. »	6813901	779,40					oui	2 000,00 €								
vw		HIRTZBACH	« Muscheck & Stockacker »	6813904	88,00														
vw		HIRTZBACH	« Federspiel »	6813903	204,78			oui								oui			
rop		HIRTZFELDEN	« Rothleible & Niederwald »	6814002 6814001	5400,00					oui	4 000,00 €			8,0					
rop	ZH	HOLTZWHR	"Hochgericht"	6814301	60,28														

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion....)			Interventions Renaturation		
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieu-dit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée		2013			2013								
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
vw		ILLFURTH	« Blutenberg »	6815201	17,51		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation Surveillance	oui				oui	650,00 €	650,00 €					
vw	ZH	JETTINGEN	« Lochfeld »	6815801	43,90	20	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation		oui										
vw		KEMBS	« Grand Canal »	6816301	1000,00		Maitrise foncière Entretien des clairières Entretien des lisières Renaturation					oui	1 400,00 €						
vw	ZH	KINGERSHEIM	« Kingfrosch' »	6816601	127,83	60	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation					oui							
vw		KOETZINGUE	« Lerchenberg »	6817001	50,00		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site												
vw	ZH	KUNHEIM	« Giessen »	6817201	500,00		Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation												
vw		LEYMEN	« Landskrön »	6818201	27,53		Maitrise foncière Travaux d'entretien des pelouses sèches Renaturation					oui							

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter						Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion....)			Interventions Renaturation			
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudît	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée		Intervenants extérieurs					Régie interne		2013				
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)		Prestataire agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
vw		LIGSDORF	« Dem Georgeboden »	6818601	74,25		Maitrise foncière Travaux d'entretien des pelouses sèches Renaturation Suivi des travaux				oui	650,00 €							
vw		LIGSDORF	« Ritti beim Doris »	6818604	59,42		Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation				oui	900,00 €							
vw	ZH	LIGSDORF	« Beim Scheuerlin »	6818603	20,00		Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation												
vw		LUEMSCHWILLER	« Steinacker »	6819101	39,14		Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation - plantation arbres fruitiers		oui		oui	200,00 €							
vw	ZH	LUCELLE / KIFFIS	« Luetzelmaten »	6816501	680,77	200	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation							oui	2 600,00 €	coupe de ligneux dans la ripisylve			
vw	ZH	LUITER	« Aeussere Krautlaender »	6819401	4,16		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant Renaturation												
vw		MAGSTATT / BAS	« Baslerweg »	6819701	163,33		Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation		oui		oui	500,00 €							
vw		MAGSTATT / BAS	"Starkaecker"	6819701	299,69		Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation		oui		oui	200,00 €							
vw		MAGSTATT / HAUT	« Huehnermattie »	6819801	64,24		Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation		oui		oui	200,00 €							
vw	ZH	MAGSTATT / HAUT	"Neue Matt"	6819802	100,67	70	Maitrise foncière Travaux de fauche Renaturation		oui						oui	3 500,00 €	requalification étang de loisir en zone humide		

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion....)			Interventions Renaturation		
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieu dit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée								2013					
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilité, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
rop		METZERL	« Wormspel »	6820401	263,20		Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant Renaturation												
vw		MICHELBA ACHLE- BAS	« Ziehlacker »	6821501	19,65		Maitrise foncière												
							Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation		oui		oui	100,00 €							
vw	ZH	MONTRÉUX- VIEUX	« Au Champ »	6821501	229,63	200	Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant du site Renaturation				oui	300,00 €							
vw		MONTRÉUX- VIEUX	« Norates »	6821502	130,61		Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant du site Renaturation												
rop	ZH	NAMBSHEIM	« Thierrain »	6823001	175,80	150	Maitrise foncière												
						sur les deux sites	Travaux d'entretien courant du site Renaturation				oui	600,00 €							
rop	ZH	NAMBSHEIM	« Thierrain »	6823001	51,70	voir précédent	Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant du site Renaturation				oui	600,00 €							
rop	ZH	OBERSAASH EIM	« Wiedheck »	6824601	24,88		Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant du site Renaturation												
vw		OBERLARG	« Tyeutsch »	6824301	80,00		Maitrise foncière												
							Fauche d'entretien Renaturation				oui	650,00 €							
vw		PETIT- LANDAU	« Ile du Rhin »	6825401	1700,00		Maitrise foncière												
							Entretien des clarières Entretien du bras mort Renaturation bras mort				oui	1 300,00 €							
vw		RICHWILLER	« Schweinlochboden »	6827001	889,00		Maitrise foncière												
							Entretien des clarières Entretien des lisières Renaturation												
vw	ZH	RIEDISHEIM	« Marksbrunnen »	6827101	15,85	15	Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant du site Renaturation												
vw		ROSENAU	« Ile du Rhin »	6828601	2500,00		Maitrise foncière												
							Entretien courant des pelouses Renaturation				oui	1 400,00 €							

3 000,00 €
Mise en têtart de saules dangereux jamais taillés et risquant de détériorer les berges du canal d'irrigation, se suivra ensuite une gestion des saules en têtart régulière

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion...)			Interventions Renaturation		
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieu-dit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée								2013					
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
rop	ZH	SCHWEIGHOU SE / THANN	« Breitwasen »	6830201	2601,74	2000	Maitrise foncière												
							Gestion courante Renaturation	oui	oui				oui	10,0					
rop		SCHWEIGHOU SE / THANN	« Haegele »	6830202	200,00		Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien Renaturation						3,0						
vw	ZH	SCHWOBEN	« Dimpfel »	6830301	30,00	30	Maitrise foncière												
							Fauche et entretien courant Renaturation				oui			650,00 €					
vw	ZH	SEPPOIS / BAS	« Obere Matten »	6830301	207,74	150	Maitrise foncière												
							Fauche d'entretien Renaturation		oui										
vw	ZH	SEPPOIS / HAUT	« Largue »	6830601	54,49		Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant du site Renaturation												
vw	ZH	SEWEN	« Tourbière lacustre »	6830701	1364,83	300	Maitrise foncière												
							Fauche et entretien courant Renaturation		oui		oui			2 600,00 €					

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs					Régie interne			Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion...)			Interventions Renaturation			
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieu-dit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée							2013									
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)				
vw	ZH	STEINBRUNN / HAUT	« G'Fell »	6832401	237,52	200	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation		oui								1 930,00 €	oui	1 930,00 €	coupe de ligneux dans la roselière		
vw		STETTEN	« Tafelreiche »	6832701	5,00	300	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation															
vw	ZH	STETTEN	« Aeussere Riedmatten »	6832702	357,20		Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation		oui		oui	250,00 €										
vw		SONDERSDORF	« Muehlengrund »	6831202	177,80		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation						oui					oui	1 300,00 €	coupe de pins sur pelouse		
vw		SONDERSDORF	« Birgmatten »	6831201	69,38		Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation						oui									
vw		UFFHEIM	« Neubrunnen »	6834101	19,65		Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation		oui		oui	250,00 €										
rop	ZH	URBES FELLERING HUSSEREN	« See »	6834401	3357,91	3357,91	Maitrise foncière Entretien du sentier pédestre Entretien du site Abattage d'arbres pourris et/ou dangereux	oui														
rop		VENTRON	« Wintergés »		0,00		Maitrise foncière En cas de besoin, C.S.L. gestionnaire de l'indivision Renaturation Suivi des travaux Surveillance															
vw	ZH	VOGELGRUN	« Kuhkopf »	6835102	40,00	40	Maitrise foncière Plantation de saules / Fauche Renaturation															
vw	ZH	VOGELGRUN	« Rothgern »	6835101	411,50	50	Maitrise foncière Gestion courante Renaturation		oui													
rop		VOGELSHEIM	« Kehrlweg »	6835201	1390,48		Maitrise foncière Gestion courante Renaturation				oui	2 400,00 €										
																			oui	1 200,00 €	Mise en défend du site nouvellement acquis contre agriculteur qui cultive régulièrement du maïs sur le une partie du site (dépassant les limites fixées par des bornes	

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie Interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion...)			Interventions Renaturation		
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée								2013					
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilités, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
vw		WAHLBACH	« Hinter den Reben »	6835301	36,00		Maitrise foncière												
							Entretien courant du site Renaturation												
vw	ZH	WERENTZHOUSE	« Buchholtzstuecklen »	6836301	47,80		Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant du site Renaturation												
vw		WINKEL	« Bahholtz & Stocketen »	6837301	388,59		Maitrise foncière												
							Fauche et entretien courant Renaturation	oui		oui									
vw	ZH	WINKEL	« Weihermatten »	6837302	242,13	200	Maitrise foncière												
							Fauche et entretien courant Renaturation	oui											
vw		WINKEL	« Hinter Holz »	6837305	47,35		Maitrise foncière												
							Fauche et entretien courant / Coupe de Renaturation Suivi des travaux Surveillance				oui								
vw		WINKEL	« Medsche »	6837304	362,00		Maitrise foncière												
							Fauche et entretien courant / Coupe de ligneux Renaturation	oui		oui									

SITES							Interventions liste non exhaustive à compléter	Intervenants extérieurs				Régie interne		Interventions ponctuelles (renaturation, plan de gestion...)			Interventions Renaturation		
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares	Superficie ZH concernée								2013					
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)	Si pas ADEIS (raisons de disponibilité, météorologiques, d'équipements ou de compétences)	Bénévole	Technicien (jours)	Prestataire agricole		Entreprises spécialisées	Estimation des coûts (en Euros)
vw		WINKEL	« Reben »	6837303	847,36		Maitrise foncière												
							Fauche d'entretien	oui											
							Renaturation			450,00 €					oui		1 280,00 €	coupe prunelliers sur pelouse sèche	
vw		WINKEL	« Saumatten »	6837306	20,24		Maitrise foncière												
							Fauche d'entretien												
							Renaturation												
rop		WILDENSTEIN	« Weid »	6837003	20,24		Maitrise foncière						1,0						
							Fauche tardive	oui					1,0						
							Renaturation												
rop	ZH	WILDENSTEIN	« Heidenbad »	6837002	163,00	163	Maitrise foncière						1,0						
							Travaux d'entretien : prairie & sentier	oui	oui			600,00 €		10,0					
							Travaux de renaturation												
vw		WOLSCHWILLER	« Bergmatten »	6838002	142,69		Maitrise foncière												
							Fauche tardive				oui	650,00 €							
							Renaturation												
vw		WOLSCHWILLER	« Falaises »	6838001	630,00		Maitrise foncière												
							Travaux d'entretien courant du site												
							Renaturation												
tous les sites		tous les sites	tous les sites				Régie interne (carburants véhicules, machines, entretien matériel de gestion, assurance, amortissement, fournitures petit équipement gestion...)					14 990,00 €		20,0					
Actions de protections et de mise en valeur (MF, Gestion Suivi scientifique...) réalisées en dehors des sites déjà gérés par le C.S.A.			Actions de protections et de mise en valeur (MF, Gestion Suivi scientifique...) réalisées en dehors des sites déjà gérés par le C.S.A.											71,4					
TOTAUX GÉNÉRAUX		TOTAUX GÉNÉRAUX			48386,32	13911,69			11260	58 540,00 €	9 230,00 €	233,4				25 000,00 €			

DEMANDE D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE au
 département du Haut-Rhin

PROGRAMME D'ACTION

Elaboration de 5 plans de gestion

Prévisionnel 2013 : Synthèse financière des plans de
 gestion

Sites	Coût prévisionnel total	Aide à solliciter au CG68	AERM - emploi relais
Wildenstein - Weid	3 098,00 €	1 679,00 €	1 418,00 €
Sewen	11 123,00 €	6 085,00 €	5 039,00 €
Horst Mulhousien	6 882,00 €	6 882,00 €	-
Wildenstein - Heidenbad	4 435,00 €	2 425,00 €	2 010,00 €
Dietwiller - Bruebachmatten	4 435,00 €	2 425,00 €	2 010,00 €
Total	29 973,00 €	19 496,00 €	10 477,00 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

WILDENSTEIN - Weid

Co-projeté CSA, CG68 et CSL

20,24 ares

Plan de gestion 2005-2011 à reconduire après compléments des inventaires faune/flore et évaluation de la gestion conservatoire

Enjeux principaux : Une des dernières stations de *Crocus albiflorus*, Site refuge pour l'entomofaune, Conservation des espèces vernoales, Préservation de la Thur

Evaluation du plan de travail / Historique de la gestion menée (+ cartes de localisation des interventions)	Temps réservés par action (jours)	Justification du temps	Responsabilité (SCHLAERLIN) (G. GRANDT)	Chargé d'études scientifiques (M. MOOCK)	Déplacements (km)	Trajets	Synthèse sur 10 années de gestion	
							Inclus déterminations et analyse des relevés	1
Cartographie des habitats et de leur état de conservation à mettre à jour	0,5	Petit site : plusieurs campagnes de photos aériennes			82	1 AR Terrain		
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	2	Petite surface à prospector, plusieurs passages nécessaires (phénologie), mutualisation des moyens avec les investigations de terrain sur le site Heidenbad			246	3 AR Terrain		
Prospections d'inventaire des oiseaux remarquables	0,5	Prospections avifaune ciblées espèces nicheuses remarquables			82	1 AR Terrain		
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des poissons, des champignons...	0,5	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans...			0			
Evaluation écologique et révision du diagnostic écologique	0,5	Echanges de concertation (CG68, PNRBV, Commune, chasseurs, pêcheurs...) / Temps de rédaction estimé			0			
Rédaction du diagnostic socio-économique	0,5	Echanges de concertation, rédaction ou révision, rédaction			0			
Définition des enjeux / objectifs	1	Inclus une réunion de concertation sur le terrain / Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé			82	1 AR Terrain		
Elaboration du plan de travail	0,5	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion			0			
Rédaction des fiches actions	2,5	Temps de rédaction / Temps de rédaction estimé			0			
Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,5	Temps de rédaction estimé			0			
Programation, rédaction, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	2	Temps estimé			146	CA et CS		

1 trajet	km
Ungersheim-Vildenstein :	41
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43

Responsable du Pôle scientifique	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Chargé d'études scientifiques DS	182,14	3,5	24,5	637,49 €
Chargé d'études scientifiques MM	182,14	4	28	728,56 €
Total				2 836,85 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				261,63 €
Total				3 098,48 €

Aide à solliciter (€):	CG68	1 679 €
	AERM	1 418 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 65
SEMEN
Tourbière lacustre
14,53 ha

Pulseurs partenaires (pîtes CSA, pîtes CG68, copropriétés CSA-CG68, pîtes communales, pîtes privées). Site complexe (tourbière) : Nombres espèces faune/flore d'intérêt patrimonial ; Habitats d'intérêt communautaire / Site Natura 2000 / Zone humide / Plan de gestion CSA 1997-2002 à renouveler

Responsable	Justification du temps	Temps réserve par action (jours)	Chargé d'études scientifiques (e.g. GRANDJEAN, SCHLAERLIN, WEISSBACH, HEN)
Chargé d'études scientifiques	Complexité de la situation et organismes multiples / Synthèse sur 20 années de gestion	1,5	
Chargé d'études scientifiques	Inventaire flore / relevés phytosociologiques / cartographie des espèces patrimoniales (nombruses, à rechercher...)/ Cartographie des espèces invasives	6	
Chargé d'études scientifiques	Cartographie des habitats et de leur état de conservation à metre à jour	4,5	
Chargé d'études scientifiques	Surface importante et site complexe	1,5	3
Chargé d'études scientifiques	Surface importante à prospecter, plusieurs passages	7	7
Chargé d'études scientifiques	Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)		
Chargé d'études scientifiques	Suivi de l'azure de la Sangusorbe / Cartographie	2	2
Chargé d'études scientifiques	Prospections d'inventaire des oiseaux	2	2
Chargé d'études scientifiques	Prospections d'inventaire des amphibiens	2	2
Chargé d'études scientifiques	Prospections nocturnes	2	2
Chargé d'études scientifiques	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans	0,5	
Chargé d'études scientifiques	Etat de conservation de la population du Castor d'Europe sur le site	1	1
Chargé d'études scientifiques	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans	0,5	
Chargé d'études scientifiques	Espèce d'intérêt communautaire / Espèce cible pour la gestion / Inclus : Contacts des personnes ou organismes ressources + rencontre sur le terrain + compte-rendu	1	1
Chargé d'études scientifiques	Admission pour l'inventaire des champignons supérieurs (recherche des espèces bioindicatrices et patrimoniales)	0,5	
Chargé d'études scientifiques	Echanges de concertation (Pôle relais touristiques) / Temps de rédaction estimé	4,5	4
Chargé d'études scientifiques	Echanges de concertation (CG68, PNRRBV, Commune, ONF, chasseurs, pêcheurs...) / Temps de rédaction, rédaction / Inclus une réunion de concertation sur le terrain	1,5	1
Chargé d'études scientifiques	Elaboration du plan de travail	1,5	1
Chargé d'études scientifiques	Rédaction des fiches actions	5	5
Chargé d'études scientifiques	Rédaction des fiches originaux, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	0,5	
Chargé d'études scientifiques	Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,5	
Chargé d'études scientifiques	Programation, recture, correction, présentation, validation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	7	6
Chargé d'études scientifiques	Temps estimé	10,5	23
Chargé d'études scientifiques	CA et CS	146	14,5

1 trajet	km	Ungerheim-Sewen :	Ungerheim-Colmar (Conseil scientifique) :	Ungerheim-Fibeauville (Conseil d'administration) :
	43		30	43

Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
294,16	10,5	73,5	3 088,68 €
182,14	23	181	4 182,22 €
193,06	14,5	101,5	2 798,37 €
10 077,27 €			
1 046,52 €			
11 123,79 €			

Responsable du Pôle scientifique	Chargé d'études scientifiques DS	Chargé d'études scientifiques EVJ	Total
294,16	182,14	193,06	10 077,27 €
10,5	23	14,5	1 046,52 €
105	529	151	11 123,79 €

Aide à solliciter (€):
CG68 6 085 €
AERM 8 099 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68
Horst Mulhousien
 3 sites répartis sur les communes de Flaxlanden, Illfirth et Luemschwiller
 96,19 ares
 Premier plan de gestion validé en 2003 échu

Enjeux principaux pour l'exercice : Améliorer la connaissance du site (inventaires faunistiques lacunaires), état de conservation des pelouses à diagnostiquer, évaluer la gestion conservatoire et renouveler le plan de gestion, en concertation avec les propriétaires

Temps	Temps réservé par action (jours)	Justification du temps	Responsable	Chargé d'études scientifiques (M. MOCK)	Déplacements (km)	Trajets
Évaluation du plan de travail / Historique de la gestion menée (+ cartes de localisation des interventions)	1	Synthèse sur près de 30 années de gestion		1		
Inventaire flore / relevés phytosociologiques / recherche et cartographie des espèces patrimoniales / Cartographie des espèces invasives	5	Flore remarquable / Inclsu déterminations et analyse des relevés		1	108	3 AR Terrain
Cartographie des habitats et de leur état de conservation à mettre à jour	2	Plusieurs sites : plusieurs campagnes de photos aériennes		2	54	1 AR Terrain
Prospections d'inventaires des orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	6	Plusieurs sites à prospector, plusieurs passages nécessaires (phénologie)		6	162	3 AR Terrain
Prospections d'inventaire des oiseaux	2	Prospections avifaune ciblées espèces remarquables		2	108	2 AR Terrain
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaires des mammifères, des reptiles, des champignons...	1	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans...		1	0	
Évaluation écologique et révision du diagnostic écologique	2,5	Temps de rédaction estimé		2,5	0	
Rédaction du diagnostic socio-économique	1	Echanges de concertation (CG68, PNRBV, Commune, chasseurs, pêcheurs...) / Temps de rédaction estimé		1	0	
Définition des enjeux / objectifs	1,5	Echanges de concertation, reconduction ou révision, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain		0,5	54	1 AR Terrain
Élaboration du plan de travail	1,5	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé		1		
Rédaction des fiches actions	4	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion		4	0	
Élaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,5	Temps de rédaction estimé		0,5	0	
Programation, lecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	3	Temps estimé		3	146	CA et CS
Total	31			5	26	

1 trajet	km	27
Ungersheim-Ilfirth :	scénistique)	30
Ungersheim-Ribeauville (Conseil d'administration) :		43

Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
294,16	5	35	1 470,80 €
MM	182,14	26	4 735,64 €
Total			6 206,44 €
Stagiaire (accompagnement terrain)			675,88 €
Total			6 882,32 €

Aide à solliciter (€): CG68 6 882,32 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

**Secteur 68
WILDENSTEIN - Heidenbad**
Propriétés CSA, CG68 et Commune de Wildenstein
79,96 ares

Plan de gestion 2005-2011 à reconduire après compléments des inventaires faune/flore et évaluation de la gestion conservatoire
Enjeux principaux pour l'exercice : Améliorer la connaissance du site, organiser les échanges de concertation, évaluer la gestion conservatoire et renouveler le plan de gestion

Temps réservé par action (jours)	Justification du temps	Responsable	Chargé d'études scientifiques (M. MOOCK)	Déplacements (km)	Trajets
0,5	Synthèse sur près de 15 années de gestion		0,5		
2	Inclus déterminations et analyse des relèves		0,5	1,5	2 AR Terrain
0,5	Petit site : plusieurs campagnes de photos aériennes		0,5	0,5	1 AR Terrain
2	Petite surface à prospecter, plusieurs passages nécessaires (phénologie), mutualisation des moyens avec les investigations de terrain sur le site Heidenbad		2	2,46	3 AR Terrain
0,5	Prospectons d'inventaire des oiseaux remarquables		0,5	0,5	1 AR Terrain
1,5	Prospectons nocturnes		1,5	0,5	1 AR Terrain
0,5	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans...		0,5	0,5	1 AR Terrain
1,5	Évaluation écologique et révision du diagnostic écologique		1,5	0	
0,5	Rédaction du diagnostic socio-économique		0,5	0,5	
1,5	Définition des enjeux / objectifs		1,5	0,5	1 AR Terrain
1,5	Élaboration du plan de travail		1,5	1	1 AR Terrain
4	Rédaction des fiches actions		4	1,5	
0,5	Élaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion		0,5	0,5	
2	Rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques		2	1,46	CA et CS
19	Temps estimé		19	5	14

1 trajet	km	
Ungerstein-Wildenstein :	41	
Ungerstein-Corimar (Conseil scientifique) :	30	
Ungerstein-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43	

Responsable du Pôle scientifique	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Chargé d'études scientifiques MM	182,14	14	98	2 549,96 €
	294,16	5	35	1 470,80 €
Total				4 020,76 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				414,25 €
Total				4 435,01 €

Aide à solliciter (€):	CG68	2 426 €
	AERM	2 010 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

DIETWILLER - Bruebachmatten

Propriété C68

193,3 ares

Premier plan de gestion valide en 2004 échu

Enjeux principaux pour l'exercice : Améliorer la connaissance du site, organiser les échanges de concertation, évaluer la gestion conservatoire et renouveler le plan de gestion

Évaluation du plan de travail / Historique de la gestion menée (+ cartes de localisation des interventions)	Temps réservé par action (jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET) / Chargé d'études scientifiques (M. MOCK)	Déplacements (km)	Trajets
Évaluation du plan de travail / Historique de la gestion menée (+ cartes de localisation des interventions)	0,5	Synthèse sur près de 30 années de gestion		0,5	
Inventaire flore / relevés phytosociologiques / recherche et cartographie des espèces patrimoniales / Cartographie des espèces invasives	2	Inclus déterminations et analyses des relevés	0,5	1,5	2 AR Terrain
Cartographie des habitats et de leur état de conservation à mettre à jour	0,5	Petit site : plusieurs campagnes de photos aériennes	0,5	0,5	1 AR Terrain
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	2	Petite surface à prospector, plusieurs passages nécessaires (phénologie), mutualisation des moyens avec les investigations de terrain sur le site Heidenbad	2	174	3 AR Terrain
Prospections d'inventaire des oiseaux	0,5	Prospections avifaune ciblées espèces nichieuses remarquables	0,5	0,5	1 AR Terrain
Prospections d'inventaire des amphibiens	1,5	Prospections nocturnes	1,5	86	1 AR Terrain
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des poissons, des champignons...	0,5	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans...	0,5	0,5	0
Évaluation écologique et révision du diagnostic écologique	1,5	Temps de rédaction estimé	1,5	0	0
Rédaction du diagnostic socio-économique	0,5	Echanges de concertation (C68, PNRBV, Commune, chasseurs, pêcheurs...) / Temps de rédaction estimé	0,5	0	0
Définition des enjeux / objectifs	1,5	Echanges de concertation, reconduction ou révision, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain	0,5	1	1 AR Terrain
Élaboration du plan de travail	1,5	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	0,5	1	0
Rédaction des fiches actions	4	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	1,5	2,5	0
Élaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,5	Temps de rédaction estimé	0,5	0	0
Programme, rédaction, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	2	Temps estimé	2	146	CA et CS
	19		5	14	

1 trajet	km
Ungersheim-Diehlwiller :	29
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauville (Conseil scientifique) :	43
d'administration :	

Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
294,16	5	35	1 470,80 €
182,14	14	98	2 549,96 €
Responsable du Pôle scientifique			
Chargé d'études scientifiques MM			
Total			4 020,76 €
Stagiaire (accompagnement terrain)			414,25 €
Total			4 435,01 €

Aide à solliciter (€):	C68	2 425 €
	AERM	2 010 €

Programme des investigations scientifiques sur les sites gérés par le CSA - Secteur 68 - Prévisionnel 2013

	Communes	Sites CSA	ZONAGE	SS 2013	Commentaires	Zones humides	Temps de travail Responsable Pôle scientifique (G. Grandet) (jours)	Temps de travail Chargé d'études scientifiques (D. Schlaeflin) (jours)	Temps de travail Chargé d'études scientifiques (E. Weissenbacher) (jours)	
6800501	AMMERSCHWIHR	Au	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques	X	0,5	1		
6803201	BERRWILLER	Allwinden	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques		0,5	2,5		
6806301	CERNAY	Herzgrain	SSCG68_A		PG renouvelé en 2012 / suivi reporté en 2015					
6806302	CERNAY	Allmend	SSCG68_A		PG renouvelé en 2012 / suivi reporté en 2015					
6813401	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	Oberer Bruehl	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques / carrés permanents	X	2	5		
6816601	KINGERSHEIM	Dollerbaechlein	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques	X	1	5		
6820401	METZERAL	Wormspel	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques / nbreuses espèces patri	X	3	5	5	
6828702	ROUFFACH	Herrlisheimer Pfad	SSCG68_A		PG renouvelé en 2012 / suivi reporté en 2015					
6828705	ROUFFACH	Waldweg	SSCG68_A	X	Compléments d'inventaires / notice de gestion		1	3,5		
6828706	ROUFFACH	Haulen	SSCG68_A	X	Compléments d'inventaires / notice de gestion		1	3,5		
6830701	SEWEN	Strueth/lac	SSCG68_A		Renouvellement PG programmé en 2013					
6834301	UNGERSHEIM	Entenbad	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques	X	1		1,5	
6834302	UNGERSHEIM	Bioscope	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques	X	2		4	
6834401	URBES	See	SSCG68_A	X	Suivi indicateurs écologiques	X	3	4	4	
6837002	WILDENSTEIN	Heidenbad	SSCG68_A		Renouvellement PG programmé en 2013	X				
6837003	WILDENSTEIN	Weid	SSCG68_A		Renouvellement PG programmé en 2013	X				
6828703	ROUFFACH	Luetzelthal, Oelberg & Vorbourg	SSCG68_A	X	sites à scinder : Luetzelthal classé en RNR non concerné / Suivi indicateurs écologiques sur les autres sites		1	5		
6828701	ROUFFACH	Bollenberg	SSCG68_A	X	uniquement parcelles ptés CG68 / Suivi indicateurs écologiques		2	5		
6814301	HOLTZWUHR	Hochgericht	SSCG68_A	X	Carto des habitats / Premiers inventaires	X	2	5		
6837501	WITTELSHEIM, RICHWILLER	Rothmoos & Silbermaettle	SSCG68_A	X	parcelle Richwiller (hors RNR) / relevés phyto et description boisements / premiers inventaires / notice de gestion	X	2	1	3	
6827101	RIEDISHEIM	Marksbrunnen	SSCG68_A	X	Notice de gestion	X	1	3		
6806001	BURNHAUPT-LE-HAUT	Biberbach	SSCG68_B	X	Compléments d'inventaires / suivi espèces patrimoniales	X	2		5	
6818603	LIGSDORF	Beim Scheuerlin	SSCG68_B	X	Relevé phyto dans station redécouverte en 2012 de Carex davalliana / carto SIG	X	2	0,5		
6816001	KAPPELEN	Kappelberg	SSCG68_B	X	Premiers inventaires		0,5	1	1	
6816002	KAPPELEN	Baselboden	SSCG68_B	X	Premiers inventaires		0,5	1	1	
6832702	STETTEN	Aeusere Riedmatten	SSCG68_B	X	Compléments d'inventaires / Suiviévaluation des travaux	X	1	2	1	
6819802	MAGSTATT-LE-HAUT	Neue Matt	SSCG68_B	X	Compléments d'inventaires / Suiviévaluation des travaux	X	2	2	1,5	
6806504	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	Etang du Milieu	SSCG68_B	X	Compléments d'inventaires / suivi espèces patrimoniales	X	2	2	1,5	
6806505	CHAVANNES SUR L'ETANG	Etang	SSCG68_B	X	Compléments d'inventaires / suivi espèces patrimoniales	X	2	2	1,5	
SECTEUR 68 : Réactivité scientifique, appui scientifique, animation du pôle scientifique, cohérence de la politique scientifique du CSA, animation programme scientifique, développement de protocoles et méthodologies scientifiques, développement et gestion d'applications informatiques (BDD-SIG)							(jours)	8		
dont consacrés spécifiquement aux zones humides du secteur 68							(jours)	6		

Subvention sollicitée pour le suivi scientifique 2013 secteur 68	
CG68	18 300 €
AERM (emploi relais 0,44 ETP)	11 534 €

Temps consacré à la mission (jours)	43	59	30
coût journalier (€/j)	294	182	193,06
coût par poste (€)	12648	10746	5792
ETP	0,19	0,26	0,13
Temps Zones Humides (jours)	34,5	37,5	28
ETP ZH	0,15	0,17	0,12

+ 1,5 mois de stagiaire (coût 654 €)

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE
2013

Espaces naturels sensibles (F)
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ENS03560	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Poste de deux techniciens et d'une secrétaire	125 352,00
ENS03559	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Suivi scientifique des sites	18 300,00
ENS03558	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Elaboration des 3 plans de gestion	19 400,00
ENS03557	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Travaux de gestion courante	43 650,00
ENS03556	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Complément de poste FONJEP	8 600,00
ENS03555	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Location de terrains	17 800,00
Total		233 102,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE
2013

Espaces naturels sensibles
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ENS03554	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Investissement	0,00		11 300,00
Total				11 300,00



**CONVENTION ANNUELLE 2013
relative au versement de subventions au
Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu le partenariat entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conservatoire des Sites Alsaciens établi statutairement depuis 1982,

Vu la demande de subvention présentée par le Conservatoire des Sites Alsaciens en date du

.....

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service de l'Environnement et de l'Agriculture), représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité pour ce faire par délibération de la Commission Permanente en date du, sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,

ci-après désigné sous le terme « le Département »,

d'une part,

Et

L'association « le Conservatoire des Sites Alsaciens », représentée par Monsieur Théo TRAUTMANN, Président statutairement habilité, sise à l'Ecomusée de Haute Alsace – Maison des espaces naturels – 68190 UNGERSHEIM,

ci-après désignée sous le terme «CSA»,

d'autre part,

Considérant l'objet statutaire du CSA et son activité générale qui consiste en la protection par la maîtrise foncière (acquisition, location et convention diverses), l'entretien et la renaturation des espaces naturels remarquables, des paysages et des sites d'intérêt historique, géologique en Alsace,

Considérant les actions menées par le CSA, lesquelles sont conformes à son objet statutaire et consistent en la mise en œuvre d'un programme visant à la protection et la gestion des espaces naturels dont elle est en charge (suivi scientifique des sites, mise en valeur écologique et entretien des milieux naturels, chantiers de bénévoles, accueil du public),

Considérant la politique départementale relative à l'Environnement Naturel agissant dans le cadre de la protection de la nature,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Conformément à son objet statutaire, le CSA poursuit l'objectif suivant de mise en œuvre d'un programme visant à la protection et la gestion des espaces naturels :

- acquis ou loués par le CSA dans le département du Haut-Rhin, hors périmètres du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et de la zone inondable du Ried de l'Ill,
- propriétés du Département qui lui sont confiés,
- copropriétés du Département et du CSA quelle que soit leur localisation.

Dans ce cadre, le CSA met en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, différentes actions précisées à l'article 2 de la présente convention.

La poursuite et la mise en œuvre de ces actions présentent un intérêt départemental et sont en adéquation avec la politique départementale mentionnée ci-avant.

C'est pourquoi, par la présente convention, eu égard à la nature des actions mises en place par le CSA et à l'intérêt général qui s'y rattache, le Département lui attribue des subventions d'investissement et de fonctionnement dans les conditions précisées ci-après.

Ces subventions devront uniquement être employées pour réaliser les actions telles que précisées aux articles 2 et 3 de la présente convention.

A titre indicatif, l'octroi de ces subventions ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

Article 2 : Protection et gestion des espaces naturels propriétés du Département du Haut-Rhin confiés au CSA. Conditions Particulières.

1. Le CSA prend en charge :
 - L'entretien des sites défini par les plans de gestion écologique et, le cas échéant, selon les dispositions spécifiques des conventions annuelles d'exécution,
 - La maîtrise d'œuvre de travaux de mise en valeur des sites avec l'appui technique en tant que de besoin des services du Département,
 - La responsabilité vis-à-vis des tiers,
 - Les servitudes passives apparentes qui peuvent grever les biens faisant l'objet de la présente convention et de ses avenants, et profite en retour des servitudes actives s'il en existe, à ses risques et périls sans recours contre le Département du Haut-Rhin,
 - Le respect des réglementations liées à son activité et l'application des règles de sécurité afférentes,
 - La souscription de toutes assurances couvrant les risques liés à son activité et aux biens dont il assure la gestion, qu'il s'agisse des biens dont il est propriétaire ou locataire.
- 2 Le Département du Haut-Rhin habilite le CSA à mener toute action ou négociation avec des tiers, en vue de faire respecter l'intégrité du patrimoine naturel et foncier dont il a la charge. Le CSA peut, à cette fin et en tant que de besoin, se rapprocher des services du Département.
- 3 La convention étant consentie au CSA dans le cadre d'une activité spécifique et limitée, la sous-location ou la cession ne sont autorisées qu'après accord préalable du Département du Haut-Rhin. Seuls sont possibles la délégation par prestation de service ou le prêt à usages en vue d'appliquer tout ou partie du plan de gestion.
- 4 Le CSA ne pourra réclamer ni indemnités, ni solliciter aucune contribution de la part du Département pour cause de grêle, sécheresse, gelées, coulures, inondations, incendies, foudre ou tous autres cas fortuits prévus ou imprévus, ordinaires ou extraordinaires, qui détruiraient tout ou partie de la végétation, des milieux et des équipements pouvant se trouver sur un site concerné par la présente convention.
- 5 Afin d'assurer une protection optimale notamment sur le plan réglementaire de ces milieux naturels, le Département, en collaboration avec le CSA, pourra effectuer les démarches nécessaires pour le classement ainsi qu'au niveau des procédures d'aménagement foncier. Par ailleurs, le Département et le CSA s'engagent à n'autoriser aucune activité, ni à exécuter aucune construction ou aménagement qui remettraient en cause, même temporairement, la destination et les caractéristiques du patrimoine naturel et paysager des lieux.

Le CSA tient à jour le registre et la cartographie des espaces naturels dont il a la charge et dont la liste actualisée est annexée à la présente convention et sera communiqué chaque année au Département du Haut-Rhin.

Article 3 : Définition du programme d'actions et montant des subventions

Le CSA se propose de réaliser au titre de l'année 2013 un programme détaillé d'interventions, approuvé par le Département et figurant en annexe 1 de la présente convention, pour un montant total d'aide s'élevant à 244 402 € et se décomposant comme suit :

Aide à l'Investissement

Une dépense peut être inscrite à l'investissement dès lors qu'il s'agit d'une opération non répétitive, c'est-à-dire non renouvelable à l'identique à intervalle régulier, qui a comme résultat l'entrée d'un nouvel élément destiné à rester durablement dans le patrimoine ou qui, concernant des éléments existants, a pour effet d'augmenter sensiblement leur valeur ou leur durée probable d'utilisation.

- **11 300 €** pour les travaux de renaturation comprenant la requalification écologique ainsi que la mise en place ou l'amélioration de la signalétique et des équipements d'accueil et de canalisation du public. Seules les actions prévues dans le programme d'actions annuels pourront être prise en charge au titre de l'investissement.

Aide au Fonctionnement

- **233 102 €** répartis comme suit :
 1. 43 650€ pour les travaux de gestion courante prévus dans les plans de gestions, des milieux naturels protégés par le CSA dans le Haut-Rhin, tels que l'entretien du patrimoine arboré et des formations herbacées (landes, prairies sèches ou humides, roselières...),
 2. 19 400 € pour l'élaboration de trois plans de gestion incluant les éléments suivants :
 - Un bilan, le cas échéant, du plan de gestion échu ;
 - Un diagnostic historique et d'usages du site ;
 - Un diagnostic écologique fin du site comprenant l'inventaire et la cartographie de la flore (espèces remarquables et espèces exotiques envahissantes), de l'avifaune, de l'entomofaune (notamment les lépidoptères diurnes, les odonates et les orthoptères) de l'herpétofaune et de la mammalofaune ainsi que la cartographie des habitats (selon la typologie Corinne Biotope) ainsi que leur état de conservation (argumentée par des relevés phytosociologiques). Des recherches plus poussées sur un groupe écologique précis pourront être entreprises si la spécificité du site le requiert. De telles demandes devront être faites dans le programme d'actions présenté annuellement.
 - Les modalités d'accueil du public sur le site tenant compte des enjeux écologiques ;
 - Une hiérarchisation des enjeux écologiques, physiques ou pédagogiques du site ;
 - Les orientations générales de gestion du site, ainsi que la cartographie des unités de gestion et le prévisionnel des opérations de gestion à réaliser ;
 - Une série d'indicateurs écologiques (espèces, groupements végétaux, éléments de fonctionnalité, surfaces...) permettant un suivi dans le temps et répondant aux objectifs de gestion du site;

Les sites proposés par le CSA dont l'étude est retenue pour 2013 sont répertoriés en annexe 2 de la présente convention. Ces documents comporteront pour chaque site concerné, une présentation générale et une fiche de synthèse décrivant les éléments caractéristiques et les orientations de gestion, ainsi qu'une cartographie des formations végétales et du zonage des modalités de gestion sous une forme standardisée et informatisée,

3. 18 300 € pour le suivi écologique des sites dont la liste figure en annexe 2 conformément aux propositions du CSA qui s'engage à produire des fiches de synthèse standardisées de l'état actuel du patrimoine naturel de ces sites sur la base du suivi des indicateurs identifiés dans le plan de gestion du site concerné,
4. 125 352 € pour les postes de deux techniciens et d'une secrétaire,
5. 17 800 € pour la location de terrains,
6. 8 600 € pour la prise en charge d'un complément au poste bénéficiant d'un financement de l'Etat (F.O.N.J.E.P.).

Si le montant des dépenses réelles attestées par le CSA pour la mise en œuvre des actions subventionnées est inférieur au montant des dépenses subventionnables (cf. annexe 1), les subventions versées par le Département seront automatiquement réduites à due concurrence, par décision du Président du Conseil Général, en fin d'opération pour les subventions d'investissement, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié au CSA par courrier du Président du Conseil Général.

Le CSA devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu des subventions qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par le CSA pour la mise en œuvre des actions subventionnées est supérieur au montant des dépenses subventionnables, aucune augmentation du montant des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de ces dernières étant maximal.

Article 4 : Modalités de versement et de contrôle des subventions

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin.

Les subventions seront versées comme suit :

Subvention d'Investissement (25 000 €)

Versement unique à la fin de réalisation de l'opération qui s'effectuera sur présentation des factures acquittées correspondantes.

Ces documents devront être adressés au Département pour le 22 novembre au plus tard de l'année en cours.

De plus, aucun versement d'une aide accordée ne pourra être demandé par le CSA au-delà des crédits inscrits au budget annuel du Département. Dans cette hypothèse, le versement sera reporté à une année budgétaire ultérieure.

Subvention de fonctionnement hors poste F.O.N.J.E.P et location de terrains (206 702 €)

- 50 % après signature de la convention,
- le solde sur production des pièces justificatives à savoir :
 - pour les points 1, 2 et 3 de l'article 3 : plans de gestion approuvés par le Conseil Scientifique, le Conseil d'Administration du CSA et validés par les personnes compétentes du Département ainsi que les rapports de suivi scientifique des sites, justificatifs des travaux, tableau de synthèse des opérations engagées, montants affectés,
 - pour le point 4 de l'article 3 : la ventilation des dotations pour les postes de 2 techniciens et une secrétaire pour l'année 2013.

Ces documents devront être adressés au Département pour le 22 novembre au plus tard de l'année en cours.

Subvention de fonctionnement poste F.O.N.J.E.P et location de terrains (26 400 €)

La subvention relative au complément du « poste FONJEP », attaché au CSA, ainsi que celle relative aux frais de location des terrains (points 5 et 6 de l'article 3) feront l'objet d'un versement unique après signature de la convention sous réserve, pour le point 5 de la présentation d'un tableau des coûts de location attendus et passés (année n-1), pour chaque site géré par le CSA et relevant de la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention et durée de validité de l'aide départementale

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

En outre, conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

Pour les subventions d'investissement supérieures à 10 000 euros et inférieures à 100 000 euros, la durée de validité de la subvention accordée au titre de la présente convention est de 3 ans à compter de sa notification.

En conséquence, son solde sera annulé d'office si les pièces justificatives exigées en application de l'article 3 de la présente convention ne sont pas fournies au Département dans ce délai.

Article 6 : Engagements du CSA

Le CSA s'engage à :

- fournir au Département, dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale :
 - le bilan et le compte de résultat de l'année n-1 certifié par le trésorier du CSA ;
 - les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus, conformément aux articles L 612-4 et D 612-5 du code de commerce ;
 - un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
 - le rapport d'activités ;
- tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur et dans le respect de la réglementation applicable aux organismes de droit privé subventionnés par des fonds publics ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention,
- aviser le Département de toute modification dans les statuts du CSA, la composition de ses organes de direction, ses coordonnées postales, téléphoniques et/ou bancaires ;
- informer le Département de l'ouverture de toute procédure de redressement ou liquidation judiciaire et de toute cession de la créance départementale (cf. article 12).
- faire mention du soutien du Département, par tout moyen approprié, sur tous supports de communication relatifs aux actions subventionnées après avis et accords des services du Département;
- à informer sans délai le Département des autres subventions publiques attribuées pour la réalisation de l'objet de la subvention départementale.

Le CSA devra également associer le Conseil Général aux manifestations ainsi qu'à tout évènement public relevant de la subvention départementale. A cet effet, elle s'engage à prendre l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général avant de déterminer les dates afférentes à ces évènements.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. Le CSA s'engage, à cet égard, à les faciliter.

Article 7 : Sanctions

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par le CSA sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire diminuer son montant ou l'annuler, après examen des justificatifs présentés par le CSA, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer le CSA par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention ne pourra être opérée sans que le CSA n'ait été mis en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

Article 8 : Suivi et évaluation

Selon les dispositions statutaires du CSA, le Département du Haut-Rhin est membre de droit du CSA. A ce titre, le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, ou son représentant, qui siège au Conseil d'Administration avec droit de vote, est destinataire de tous documents et informations nécessaires à la bonne gestion du CSA.

Toutefois, le CSA rend également compte annuellement de ses actions relatives au programme bénéficiant du soutien du Département. Il devra rendre compte régulièrement de ses actions relatives au programme arrêté avec le Département. Le CSA réalisera un bilan détaillé des actions effectuées au regard du programme d'actions visé en article 2 de la présente convention.

Deux personnes désignées à cet effet par le Département seront chargées de vérifier l'utilisation de la participation du Département sur le plan qualitatif et quantitatif.

Le CSA s'engage à fournir, au maximum 1 mois après le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des actions visées à l'article 3.

Au vu de ce bilan d'ensemble, le Département pourra décider de procéder, conjointement avec le CSA, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions précité.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions des articles 1 et 2 de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 10 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention en cas de non respect par le CSA de l'une des clauses de la présente convention dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Département, le CSA n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire du CSA, ou d'impossibilité pour le CSA d'achever sa mission.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation du CSA en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention déjà versée, selon les modalités précisées à l'article 7 (examen des justificatifs présentés par le CSA, information de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception).

Article 11 : Responsabilité

Le CSA exerce ses activités et actions définies à l'article 1^{er} sous sa seule responsabilité. En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces activités et actions/projet, pour lesquelles il appartient au CSA de souscrire les assurances adéquates.

Article 12 : Cession de créances

Le Département devra être informé au préalable de tout projet du CSA de cession de la créance que constitue la subvention départementale au profit d'un établissement bancaire. Dans cette hypothèse, le CSA s'engage également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution de la subvention, et, plus généralement, du contenu de la présente convention, et en particulier de ses articles 7 et 10.

En cas de cession de créance, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien de la subvention et son versement sont remplies. Le cas échéant, il pourra résilier la convention.

Article 13 : Compétence juridictionnelle

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être supérieure à 2 mois.

Fait en 2 exemplaires

A..., le....

Signatures (nom et qualité des signataires).